Association des Maîtres Agriculteurs de Suisse Romande

Procès-verbal de la 62^{ème} assemblée générale annuelle du vendredi 5 décembre 2019 à Lussy-sur-Morges.

Présidence : Sébastien Pasche

Secrétariat : Simon Egger

Ordre du jour : 1. Approbation du PV de l'AG 2018

2. Rapport du comité : A. du président

B. du délégué à la commission de maîtrise

C. du délégué à Agora

3. Comptes 2019 et rapport de la commission de gestion

4. Présentation du projet de réorganisation de la structure de l'AMASR

5. Cotisations 2020

6. Election du comité

- 7. Election d'un 2^{ème} suppléant à la commission de gestion (Broye)
- 8. Proclamation des membres honoraires (volées 1994 et 1969)
- 9. Admission des nouveaux membres (volée 2019)

10. Propositions individuelles et divers

Il est 9h40 lorsque notre président Sébastien Pasche souhaite la bienvenue à M. Frédéric Brandt, directeur de la DGAV, tous les parlementaires, les journalistes ainsi que toutes les personnes présentes et ouvre notre 62^{ème} assemblée générale. Il donne ensuite la parole à M. Michel Pensier, le Vice-Syndic de la commune qui nous accueille.

Ce dernier nous salue au nom des Lucifers, les porteurs de lumière et non l'horrible créature à corne. Le village de Lussy-sur-Morges, qui surplombe le lac Léman et couvre une superficie totale de 234 ha, a plus de 1000 ans. Le village a bénéficié d'un fort développement démographique ces dernières décennies pour atteindre les 700 habitants en 2019. Il reste quelques agriculteurs et viticulteurs, mais plus de gros bétail. Pour finir M. Pensier nous adresse, au nom de la municipalité, une excellente année 2020 et une bonne assemblée générale.

1. Approbation du PV de l'AG 2018

Le PV de l'assemblée générale 2018, qui s'est déroulée à Delémont, est accepté à l'unanimité, avec remerciement à son auteur, Simon Egger.

2. Rapport du comité

A. Le rapport du Président

Nous sommes le 21 juillet 1969, vous pensez que je suis dans la lune ? Eh ben non! C'est bel et bien ce jour-là que l'on a marché sur la lune voilà 50 ans et cela me permet ainsi de faire un clin d'œil à notre orateur du jour.

Voilà une année de plus qui arrive à sa fin. Si elle a débuté avec des conditions climatiques très favorables, le début de l'été et les gelées tardives du mois de mai ont laissés des traces indélébiles sur les récoltes de cette année. Au-delà de l'aspect politique, la nature a et aura toujours le dernier mot, et l'automne qui a fini par être très humide va laisser une empreinte pour plusieurs années à venir. A croire que l'on avait oublié que ce genre de scénario pouvait encore exister.

Le contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui avec des médias qui martèlent le monde agricole sur l'utilisation des phytos, et l'image que les consommateurs se font de l'agriculture sans avoir les connaissances suffisantes, montrent que nous avons un énorme travail d'information et de communication à réaliser.

Le cas de figure où les initiatives « eau propre et libre de produits phytosanitaires de synthèse » venaient à passer la rampe, ne ferait qu'accroître notre dépendance aux importations dont la qualité ne serait pas contrôlée comme en Suisse.

En ce qui concerne les activités du comité, nous nous sommes réunis à 4 reprises. Pour la préparation de la remise des diplômes à Lullier dans le canton de Genève, puis deux fois pour ébaucher une solution d'avenir pour notre organisation et, une dernière, qui nous a permis de préparer notre assemblée générale d'aujourd'hui. Ces assemblées nous ont également donné la possibilité de visiter les exploitations de deux membres de notre comité, celle de Thomas Läser à Jussy (GE) et de Maryline Linder à Senarclens (VD).

Nous avons également eu l'occasion de faire deux journées récréatives, tout d'abord une journée à ski, puis la découverte du 100ème de la fédération des jeunesses campagnardes vaudoises à Savigny. Ces rencontres montrent que quoi qu'il advienne, ces moments de partage sont d'une grande richesse et permettent de se remettre en question et de se positionner face à l'avenir.

B. Du délégué à la commission de maîtrise

Philippe Bise nous présente les chiffres concernant le brevet et la maîtrise :

- 1. Pour le brevet, 36 diplômes ont été décernés en 2019 et 95 candidats sont inscrits pour l'étude et la visite de l'exploitation pour la session 2020.
 - Le taux d'échec global se situe à 30.7%.
 - Certains modules comme les grandes cultures avec 37% ou la production fourragère avec 35,8% subissent, malgré les améliorations, toujours de forts taux d'échecs. Selon Philippe, les discussions dans les fermes tournent de moins en moins autour de la production agricole et de plus en plus sur des sujets tels que les paiements directs et les divers articles négatifs dans les journaux, ce qui se ressent dans les résultats des modules techniques.
- 2. Pour la maîtrise, 16 diplômes ont été décernés en 2019 et 22 candidats sont inscrits pour le business plan et l'entretien en 2020.
 - Pour le taux d'échec des modules finaux, il se situe à 19,7%.
 - Trois ans après la mise en place du nouveau système, force est de constater que malgré les changements, le taux d'élèves qui finissent le brevet et continuent avec la maîtrise n'a malheureusement pas grandement augmenté. La commission souhaiterait voir davantage de personnes finir la maîtrise.

Nous remercions Philippe pour sa présentation.

C. Du délégué Agora

Fabrice Nagel, notre représentant à Agora prend la parole.

Le comité AGORA s'est réuni à 9 séances en 2019, ce qui est une rencontre de plus que les années normales. Les sujets suivants y ont été abordés :

-La communication
 -Les comptes
 -La PA22
 -La révision des lois
 -La formation professionnelle
 -Les projets, etc...

Les gros « paquets » étant les 2 initiatives populaires à venir (eau propre et une agriculture sans pesticides de synthèse) ainsi que la PA22+.

L'assemblée générale a eu lieu à Pomy le 12 avril 2019. Le 8 mai 2019 en marge d'une séance, ils ont rencontré la direction romande de Fenaco pour échanger les points de vue et ils ont pris la décision, qu'à l'avenir, ils allaient avoir une rencontre annuelle.

Le 27 mai, ils ont eu une rencontre avec le conseiller fédéral Guy Parmelin ainsi que le directeur de l'OFAG Bernard Lehmann à Grange-Verney. L'affiche semblait prometteuse, hélas ils sont restés sur leur faim. Pas de vision et pas de prise de position, c'était du politiquement correct.

Le 2 octobre, une séance du comité s'est tenue à Moudon dans les locaux de l'ASS, suivie de la visite de l'entreprise.

Pour finir, Fabrice nous expose sa pensée :

« Le nombre constant de loi, d'initiatives supplémentaires envers notre métier ne va pas nous rendre la tâche plus aisée. Je pense que tôt ou tard l'administration ne pourra plus faire face devant la complexité administrative chez nos têtes pensantes. »

Nous remercions Fabrice pour son rapport.

D. Du directeur d'Agora

Sébastien Pasche donne la parole à Loïc Bardet, directeur d'AGORA.

Pour l'année 2020, 3 gros dossiers attendent l'USP et l'agriculture suisse en général :

- L'ouverture des marchés avec la signature de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, ce qui permettra de jeter un œil au texte qui n'est actuellement pas connu dans tous ses détails.
- L'évolution de la politique agricole 2022, dont le message devrait sortir en février. A priori, il ne devrait pas y avoir de révolution, mais 2 importantes évolutions. Le développement de la stratégie agricole régionale, avec notamment le développement du système de production (par exemple Extenso) dont les contributions devraient augmenter, ainsi que la fusion de la qualité du paysage avec la mise en réseau. Le second bloc important concernera les exigences de formation minimale pour toucher les paiements directs.
- Les votations populaires avec, en octobre, la loi sur la chasse et, en novembre, les 2 initiatives sur les produits phytosanitaires.

En ce qui concerne la formation initiale, tous les 5 ans une évaluation du système de formation est faite, suite à laquelle une réforme partielle ou totale est mise en place. A la suite de quelques questions non-résolues, AgriAliForm a décidé d'anticiper cette évaluation.

3. Comptes 2018 et rapport de la commission de gestion

Elodie Freymond, collaboratrice d'AGORA et caissière de l'AMASR nous présente les comptes 2019.

Nous commençons par les comptes pertes et profits :

- Nous avons actuellement 450 membres actifs et 850 membres honoraires.
- Les pertes sur débiteurs concernent un membre qui n'a pas cotisé depuis 3 ans.
- L'assemblée générale a coûté près de 2000.- en moins que budgété. Principalement par le fait que moins de membres étaient présents, mais aussi car de manière générale les frais étaient moins élevés.
- Les 349,70.- de charges en publicité concernent l'apéro offert lors de Swissexpo, soit l'annonce dans l'Agri et l'apéro sur place.
- Les 2000.- d'économies d'administration, sont dus au fait que cette année-là il n'y avait pas d'impressions d'enveloppes ni de papier à en-tête. Chose qu'il y aura en 2020.

Ces différents éléments nous permettent de dégager un bénéfice de 1657,70 CHF pour 2019.

Produits				
	31.10.2019	Budget 2019	31.10.2018	
Cotisations	13 565,00 CHF	13 210,00 CHF	14 190,00 CHF	
Cotisations groupements	2 770,00 CHF	2 800,00 CHF	2 940,00 CHF	
Dons	8 456,40 CHF	7 000,00 CHF	7 995,00 CHF	
Remise des diplômes	15 835,00 CHF	16 000,00 CHF	12 150,00 CHF	
Pertes sur débiteurs	115,00 CHF	0,00 CHF	0,00 CHF	
Intérêts reçus	0,00 CHF	0,00 CHF	0,00 CHF	
Total Produits	40 511,40 CHF	39 010,00 CHF	37 275,00 CHF	
Charges				
Remboursement aux				
groupements régionaux	2 770,00 CHF	2 800,00 CHF	2 940,00 CHF	
Charges remise des diplômes	15 885,00 CHF	16 000,00 CHF	12 150,00 CHF	
Dons, sponsors	0,00 CHF	0,00 CHF	0,00 CHF	
Assemblée générale	1 415,00 CHF	3 500,00 CHF	3 434,85 CHF	
Cotisations organisations	1 931,40 CHF	2 000,00 CHF	1 927,20 CHF	
Charges pour organe de révision	604,90 CHF	500,00 CHF	539,00 CHF	
Publicité, manifestations	349,70 CHF	0,00 CHF	0,00 CHF	
Administration	15 735,10 CHF	17 640,00 CHF	17 856,65 CHF	
Frais comptes postaux	162,60 CHF	250,00 CHF	245,10 CHF	
Total Charges	38 853,70 CHF	42 690,00 CHF	39 092,80 CHF	
Résultats	1 657,70 CHF	-3 680,00 CHF	-1 817,80 CHF	

Voici le bilan :

- Pour les comptes en attente, il s'agit de cotisations payées à double qui seront remboursées, ainsi que des vacations du comité à payer.
- Pour les produits constatés à l'avance, sont dus par la mise à disposition de l'AMASR de son compte bancaire au groupement Genevois pour la remise des diplômes. Ce dernier a été utilisé pour les encaissements des sponsors et le paiement des factures.

		2019	2018
ACTIFS	CCP 12-15064-6	35 448,75 CHF	31 413,60 CHF
	CCP déposito	41 162,75 CHF	42 162,75 CHF
	Débiteurs	325,00 CHF	425,00 CHF
	AT - Produits à recevoir	0,00 CHF	0,00 CHF
		76 936,50 CHF	74 001,35 CHF
PASSIFS	Créanciers	0,00 CHF	0,00 CHF
	Compte d'attente	269,00 CHF	189,00 CHF
	PT - Charges à payer	17 907,00 CHF	26 269,55 CHF
	Produits constatés d'avance	9 560,00 CHF	0,00 CHF
	Capital propre	47 542,80 CHF	49 360,60 CHF
	Perte / Bénéfice de l'exercice	1 657,70 CHF	-1 817,80 CHF
	Total passifs	<u>76 936,50 CHF</u>	<u>74 001,35 CHF</u>

Par la suite, M. Yannick Liechti de la commission de gestion nous fait son rapport :

L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

Le budget 2020 qui est à son tour présenté par Elodie Freymond, repart sur la base de celui de 2019.

Produits		
	Budget 2020	
Cotisations	13 240,00 CHF	
Cotisations groupements	2 800,00 CHF	
Dons	7 500,00 CHF	
Remise des diplômes	13 000,00 CHF	
Pertes sur débiteurs	0,00 CHF	
Intérêts reçus	0,00 CHF	
Total Produits	36 540,00 CHF	
Charges		
Remboursement aux groupements régionaux	2 800,00 CHF	
Charges remise des diplômes	13 000,00 CHF	
Dons, sponsors	0,00 CHF	
Assemblée générale	3 500,00 CHF	
Cotisations organisations	2 000,00 CHF	
Charges pour organe de révision	500,00 CHF	
Publicité, manifestations	400,00 CHF	
Administration	17 440,00 CHF	
Frais comptes postaux	250,00 CHF	
Total Charges	39 890,00 CHF	
Résultat de l'exercice	-3 350,00 CHF	

Il est accepté tel que présenté.

Assemblée générale AMASR Assemblée générale AMASR Assemblée générale pour les Assemblée réorganisation de la structure de l'AMASR Comité de l'AMASR Elit les membres du comité Assemblée régionaux (Les comités régionaux) Assemblée générale des groupements souhaitant rester individuels.

Suite à des difficultés de renouveler les comités régionaux, ainsi que la baisse de fréquentation dans les assemblées générales de certains groupements comme le Valais ou Fribourg, pour lesquels organiser ces dernières ne relève plus que du statutaire. Le comité de l'AMASR s'est rencontré au printemps afin de trouver des solutions.

groupements régionaux le souhaitant)

Nous sommes arrivés au projet tel qu'il est présenté ci-dessus. La principale différence est que les groupements qui le souhaitent n'auraient plus d'assemblée régionale, mais uniquement l'assemblée générale de l'AMASR où tous les groupements régionaux seront représentés.

Parmi les groupements régionaux qui adhéreraient au nouveau système, nous conserverions le comité qui fera annuellement une assemblée des délégués afin de garantir une présence régionale. Les groupements ne souhaitant pas de changement pourraient continuer à fonctionner comme jusqu'à présent.

Suite à cette présentation, Philippe Bise demande pourquoi nous ne supprimerions pas simplement les échelons régionaux et ne garderions pas que l'AMASR ? Sébastien répond que nous avons actuellement dans chaque canton des représentants dans les chambres d'agriculture, en supprimant cet échelon régional nous risquons d'en perdre certain. De plus, il existe encore quelques groupements régionaux qui fonctionnent bien. Mais après cette première étape, il n'est évidemment pas exclu d'aller plus loin dans le rapprochement d'ici quelques années.

Suite à cela, une personne dans le public demande si nous ne devrions pas également accepter les brevetés dans l'AMASR. Sébastien admet que le comité ne voulait pas précipiter les choses, mais propose de faire un vote consultatif aujourd'hui lors de l'assemblée générale. Philippe Bise rajoute qu'à son époque il y avait jusqu'à 60 « maîtrisés » par année, mais actuellement plus qu'une petite quinzaine, et que si rien n'était entrepris l'AMASR allait s'éteindre physiquement. Il rappelle également qu'en révolutionnant le brevet, on a à présent des candidats très compétents.

Résultat du vote pour la restructuration de l'AMASR :

- 62 pour - 0 contre

- 0 abstention

Résultat du vote consultatif pour que nous intégrions les brevetés : - 51 pour

5 contre

- 6 abstention

Suite à ces votes consultatifs, les délégués régionaux informeront les membres dans les groupements de la restructuration en cours afin d'aller de l'avant. Pour les brevets, le comité se penchera sur la question.

5. Cotisations 2020

Pour les cotisations 2020, le comité propose de ne rien changer, soit 30.- par personne. À une abstention près, la proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Election du comité

Aucun membre du comité n'est sortant cette année. Le comité se représente dans son intégralité. Sébastien rappelle à l'assemblée que d'après les statuts, c'est à l'assemblée générale d'élire le président, mais que le comité se renouvelait à l'interne. Et que la durée maximale au comité était de douze ans. Le comité est composé de :

Sébastien PascheVaud, BroyePrésidentChristophe VuissozValaisVice-PrésidentSimon EggerVaud, NordSecrétaire

Fabrice Nagel Jura

Jérôme Humbert-Droz Neuchâtel

Maryline Linder Vaud, La Côte

Thomas Läser Genève

Cyrille Gassmann Fribourg

Philémon Klopfenstein Jura-Bernois

7. Election d'un 2ème suppléant à la commission de gestion (Broye)

Afin d'élire un nouveau membre à la commission de gestion issu de la Broye vaudoise, Sébastien nous propose M. Jonas Porchet. Personne dans l'assemblée ne propose d'autre candidat, M. Porchet est élu à l'unanimité.

La Commission de gestion 2020 sera donc composée de :

M. Marc Besson
 M. Francis Lang
 Membre
 Membre

8. Proclamation des membres honoraires (volées 1994 et 1969)

Le Président félicite et remercie les nouveaux membres honoraires de leur fidélité et de leur soutien à l'association, c'est avec plaisir que le repas leur est offert ainsi qu'à leurs épouses.

Les membres de la volée 1969 :

Monsieur	BAUMGARTNER	Werner	1197	Prangins
Monsieur	CHEVALLEY	Georges	1304	Senarclens
Monsieur	DERIAZ	Pierre	1446	Baulmes
Monsieur	GOLAY	Marcel	1268	Burtigny
Monsieur	LINDER	Paul	2802	Develier
Monsieur	MAIGRE	Jean-Louis	1233	Lully
Monsieur	MONNIER	Jean-Claude	1443	Villars
Monsieur	OLIVIER	Georges	1262	Eysins
Monsieur	PASCHE	Pierre	1610	Oron-la-Ville
Monsieur	PETERMANN	Marcel	1355	L'Abergement
Monsieur	RÜFENACHT	Hans	1683	Chésalles-sur-Moudon
Monsieur	RUFFER	Hans	1114	Colombier
Monsieur	SAUCY	Bernard	2718	Lajoux
Monsieur	WEBER	Hans	1276	Gingins

Les membres de la volée 1994 :

Monsieur	BOILLAT	Jacques	2353	Les Pommerats
Monsieur	BORNE	Roger	2888	Seleute
Monsieur	BOVY	Christophe	1261	Marchissy
Monsieur	CARNAL	Jean-Michel	2748	Les Ecorcheresses
Monsieur	CHAMBAZ	Olivier	1266	Duillier
Monsieur	CHEVALLEY	Marc-Henri	1512	Chavannes-sur-Moudon
Monsieur	DECOPPET	Hervé	1437	Suscévaz
Monsieur	DERIAZ	Eric	1446	Baulmes
Monsieur	DUCOTTERD	Christian	1772	Grolley
Monsieur	ERARD	Joseph	2364	St-Brais
Monsieur	FLEURY	Claude	2823	Courcelon
Monsieur	GACHOUD	Jean-Jacques	1699	Pont
Monsieur	GAVILLET	Dominique	1670	Bionnens
Monsieur	GENTIL	Laurent	1682	Villars-Bramard
Monsieur	GINDROZ	Patrick	1041	Poliez-Pittet
Monsieur	GLAUSER	Jacques-Olivier	1607	Les Thioleyres
Monsieur	GROSJEAN	Jean-Maurice	2534	Orvin
Monsieur	HEUBERGER	Pierre	1274	Signy-Grens
Monsieur	JAQUET	Marc	1252	Meinier
Monsieur	JUILLARD	Guy	2914	Damvant
Monsieur	MORIER	Cédric	1034	Boussens
Monsieur	NICOLET	Jacques	1357	Lignerolle
Monsieur	PAVILLARD	Jacky	1304	Senarclens
Monsieur	PERRITAZ	Bertrand	1695	Villarlod
Monsieur	PETERMANN	Frédéric	1357	Lignerolle
Monsieur	RAPIN	Olivier	1562	Corcelles-sur-Payerne
Monsieur	REY	Jean-Paul	1553	Châtonnaye
Monsieur	RIAT	Damien	2915	Bure
Monsieur	ROTH	Fabien	2615	Sonvilier
Monsieur	ROY	Florian Alfred	1176	St-Livres
Monsieur	ROY	Jean-Claude	2950	Courgenay
Monsieur	TERREAUX	Francis	1732	Arconciel
Monsieur	VILLOZ	Pascal	1642	Sorens

9. Admission des nouveaux membres (volée 2019)

Cette année, nous accueillons 16 nouveaux membres dans nos rangs :

Monsieur	Bapst	Francis	1782	Cormagens
Monsieur	Burlet	Damien	1427	Bonvillars
Monsieur	Chassot	Samuel	1694	Villargiroud
Monsieur	Chevalley	Benoît	1082	Corcelles-le-Jorat
Monsieur	Geiser	Alexandre	2710	Tavannes
Monsieur	Kern	Anthony	1554	Rossens
Madame	Messerli	Anja	2735	Bévilard
Madame	Moret	Aurore	1533	Menières
Monsieur	Odiet	Jean	2822	Courroux
Monsieur	Porchet	Jonas	1076	Ferlens
Monsieur	Rey	Adrien	1925	Le Châtelard
Monsieur	Riat	Florian	2915	Bure
Monsieur	Rochat	Maxime	1312	Eclépens
Madame	Schaller	Céline	1285	Sézegnin
Monsieur	Sprunger	Loïc	2362	Montfaucon
Monsieur	Tharin	Alexandre	1350	Orbe

Monsieur Jonas Porchet étant le seul à être présent lors de l'assemblée générale.

10. Propositions individuelles et divers

En fin d'assemblée, Sébastien donne la parole à notre invité, M. Michel Gros, spécialiste de l'influence lunaire sur les cultures. M. Gros est originaire du Jura français où il a exercé comme maraîcher quelques années avant de développer le calendrier lunaire.

Il commence par nous expliquer les différences entre la lune croissante-décroissante et montante-descendante ainsi que le fonctionnement des différents cycles lunaire et solaire. Par la suite, il nous présente des exemples de travaux à effectuer lors de ces différents cycles.

Il nous explique comment correctement interpréter son calendrier lunaire et répond à la multitude de questions posées par nos membres.

Pour clore la présentation, Christophe Vuissoz demande aux membres de l'AMASR s'ils ont déjà regardé la lune pour des travaux à la ferme. Environ la moitié des membres présents lèvent la main.

Nous remercions M. Michel Gros pour son intéressant discours et fermons l'assemblée générale 2019 à 12h05.

Chavornay le 20 février 2020

Le secrétaire

Simon Egger